



**Arrêté n° 2024-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 135 du 26 mars 2024
instituant un secteur d'information sur les sols (SIS)
sur la commune de JUVISY-SUR-ORGE**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-48,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R. 151-53 et R. 153-18,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne,

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU le courrier du 23 avril 2019 transmettant à la maire de JUVISY-SUR-ORGE pour avis, le projet de création de SIS,

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols effectuée par courrier du 16 novembre 2020,

VU la consultation du public entre le 16 novembre 2020 et le 15 janvier 2021,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 12 janvier 2024 proposant la création de SIS sur la commune de JUVISY-SUR-ORGE,

VU l'avis favorable du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de l'Essonne émis lors de sa séance du 25 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que les activités exercées par diverses sociétés sur le territoire de la commune sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – CRÉATION

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information des Sols suivant est créé sur la commune de JUVISY-SUR-ORGE :

- SIS n°91SIS07729 relatif au site DROUARD

La fiche descriptive et la carte graphique sur les sols sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 – INFORMATION

Le secteur d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 est publié sur le site <http://www.georisques.gouv.fr>

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de JUVISY-SUR-ORGE.

ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié à la maire de JUVISY-SUR-ORGE et au Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Il sera affiché pendant un mois en mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Il est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le Tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr>), dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, la Maire de JUVISY-SUR-ORGE, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile de France et la Directrice Départementale des Territoires de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie est transmise pour information à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU et à Madame la Préfète du VAL DE MARNE (UD DRIEAT).

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Olivier DELCAYROU

Site

Nom usuel : Drouard

Adresse : - RUE DES MONTAINS

Commune principale : JUVISY SUR ORGE (91326)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00051900101

Description :

Le site a fait l'objet d'un usage industriel entre 1941 et 1998 par la société Drouard. Dans le cadre de la création de la ZAC Seine Amont à Juvisy-sur-orge (91), des diagnostics réalisés de 1999 à 2011 ont mis en évidence une pollution des sols principalement par des HCT (hydrocarbures absorbés et gazeux) et des métaux lourds (notamment du plomb, zinc, cuivre et mercure) sur l'ensemble du site.

Dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire sur les 2 parcelles AH 270 et 271, des travaux de dépollution des sols ont été réalisés de mars 2013 à septembre 2013, néanmoins, une pollution résiduelle en HCT, BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) et COHV (composé organique volatil) a été identifiée dans les gaz du sol. L'analyse des risques résiduels datée du 15/11/2013 a conclu à la compatibilité de ces deux parcelles avec l'usage prévu.

Pour le reste du site, des investigations réalisées après les travaux de dépollution des sols, de 2010 à 2011, ont mis en évidence une pollution résiduelle en COHV, BTEX, HCT et métaux lourds (notamment du plomb, zinc, cuivre et mercure) dans les sols. Des analyses des risques résiduels ont conclu à la compatibilité des parcelles avec l'usage prévu de type résidentiel.

Observations: Diagnostic approfondi de pollution des sols et évaluation détaillée des risques (EDR), A43032, novembre 2006;

Diagnostic complémentaire Groupe Scolaire, TRA10014, 30 avril 2010;

Analyse des risques résiduels, lotA1 et B1, rapport final, TRA/10/009, 22 septembre 2010;

Diagnostic complémentaire des gaz du sol et reprise des calculs de risques pour le scénario école, A61313/A, février 2011;

Analyse des risques résiduels, lotB2, rapport final, TRA/10/031-VF, 25 mars 2011;

Plan de gestion du lot A2 dans le cadre de l'aménagement d'un groupe scolaire, A66174/VC, juin 2012;

Plan de gestion Construction du lot A2 – Rapport ICF Environnement, INV13018IDV2, juin 2013;

Traitement des sols par Venting, fin de travaux, TRA12022-V1, 12 Novembre 2013;

Analyse des risques résiduels, INV/13/019 ID, 15/11/2013.



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Nom	Description
Diagnostic complémentaire	Non renseignée
Rapport de dépollution et l'ARR	Non renseignée

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début :	Non renseignée
Date de fin :	Non renseignée
Origine :	Information par un tiers
Date présumée de la pollution :	Non renseignée

Description :

Le site a fait l'objet d'un usage industriel entre 1941 et 1998 par la société Drouard. Dans le cadre de la création de la ZAC Seine Amont à Juvisy-sur-orge (91), des diagnostics réalisés de 1999 à 2011 ont mis en évidence une pollution des sols principalement par des HCT (hydrocarbures absorbés et gazeux) et des métaux lourds (notamment du plomb, zinc, cuivre et mercure) sur l'ensemble du site.

Dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire sur les 2 parcelles AH 270 et 271, des travaux de dépollution des sols ont été réalisés de mars 2013 à septembre 2013, néanmoins, une pollution résiduelle en HCT, BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) et COHV (composé organique volatil) a été identifiée dans les gaz du sol. L'analyse des risques résiduels datée du 15/11/2013 a conclu à la compatibilité de ces deux parcelles avec l'usage prévu.

Pour le reste du site, des investigations réalisées après les travaux de dépollution des sols, de 2010 à 2011, ont mis en évidence une pollution résiduelle en COHV, BTEX, HCT et métaux lourds (notamment du plomb, zinc, cuivre et mercure) dans les sols. Des analyses des risques résiduels ont conclu à la compatibilité des parcelles avec l'usage prévu de type résidentiel.

Observations: Diagnostic approfondi de pollution des sols et évaluation détaillée des risques (EDR), A43032, novembre 2006;

Diagnostic complémentaire Groupe Scolaire, TRA10014, 30 avril 2010;

Analyse des risques résiduels, lotA1 et B1, rapport final, TRA/10/009, 22 septembre 2010;

Diagnostic complémentaire des gaz du sol et reprise des calculs de risques pour le scénario école, A61313/A, février 2011;

Analyse des risques résiduels, lotB2, rapport final, TRA/10/031-VF, 25 mars 2011;

Plan de gestion du lot A2 dans le cadre de l'aménagement d'un groupe scolaire, A66174/VC, juin 2012;

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 270, 271

Coordonnées du centroïde : Long. :2.386, Lat. :48.691



